

Accès, transparence, coopération

Grands axes d'une « stratégie à 3 voies » pour la documentation et la publication numérique de biens de collection issus de contextes coloniaux

1. Contexte

La Ministre adjointe auprès de la Chancelière fédérale et Déléguée du Gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias, la Ministre adjointe chargée de la politique culturelle internationale au Ministère fédéral des Affaires étrangères, les Ministres de la Culture des Länder et les associations communales ont adopté le 13 mars 2019 les « Premiers grands axes relatifs au traitement des biens de collection issus de contextes coloniaux » (« Premiers grands axes »). Concernant le champ d'action « Transparence et documentation », le point 1.) des « Premiers grands axes » stipule : « Un degré de transparence le plus élevé possible est une condition préalable pour parvenir à un traitement responsable des biens de collection issus de contextes coloniaux et pour effectuer le travail de mémoire s'y rapportant, car la transparence permet d'avoir une participation mondiale ». Dans ce contexte, « l'importance de l'inventaire et de la numérisation des biens de collection issus de contextes coloniaux » est reconnue, et l'examen de « possibilités d'action visant à soutenir les institutions qui détiennent ce type de biens » est envisagé.

L'établissement d'un « degré de transparence le plus élevé possible » pour les biens de collection issus de contextes coloniaux en Allemagne, en particulier grâce à l'inventaire, à la documentation numérique ainsi qu'à la publication des fonds de collection correspondants, dépend surtout des conditions générales suivantes :

1. l'urgence particulière concrète et politique du champ d'action « Transparence et documentation », étant donné que la plus grande transparence possible au regard des biens de collection issus de contextes coloniaux constitue le préalable d'un travail réussi dans tous les autres champs d'action des « Premiers grands axes », notamment pour le champ d'action « Restitution », et que cette transparence est exigée par les pays et sociétés d'origine concernés ainsi que par les citoyennes et citoyens allemands ;
2. le nombre élevé de biens culturels pertinents et de restes humains dans de nombreuses institutions différentes soutenues par différents organismes responsables au niveau de la Fédération, des Länder et des communes ainsi qu'au niveau non gouvernemental ;
3. l'état actuel de l'inventaire, de la documentation numérique et de l'accès des professionnels aux biens de collection issus de contextes coloniaux, qui varie selon l'institution et, dans de nombreux cas, est encore peu avancé ;
4. les infrastructures numériques pas encore disponibles partout en Allemagne et au niveau international, qui pourraient notamment permettre aux pays et aux sociétés d'origine un accès central et axé sur les besoins des utilisatrices et des utilisateurs aux biens de collection numérisés correspondants ;
5. le temps et les ressources (financières, humaines et en matière d'infrastructures) nécessaires pour établir un « degré de transparence le plus élevé possible » pour les biens de collection issus de contextes coloniaux en Allemagne.

2. La « stratégie à 3 voies » : accès, transparence, coopération

Afin de développer et de mettre en œuvre une stratégie commune en vue de la documentation et de la publication numérique de biens de collection issus de contextes coloniaux en Allemagne, il convient de tenir compte de la tension entre le besoin de transparence d'une part et les capacités et ressources nécessaires à la publication numérique des vastes fonds de collection pertinents d'autre part. Dans le même temps, l'objectif principal du « degré de transparence le plus élevé possible » doit être poursuivi au moyen de mesures à court, moyen et long terme.

La « stratégie à 3 voies » en vue de la documentation et de la publication numérique de biens de collection issus de contextes coloniaux prévoit trois voies d'importance égale qui débutent simultanément pour la documentation et la publication numérique de biens de collection correspondants. Dans le sens des « Premiers grands axes », ces trois voies convergent vers l'objectif à long terme du « degré de transparence le plus élevé possible », mais de différente façon et avec des délais différents. Cette stratégie a pour avantage principal d'atteindre des résultats rapidement et de manière continue, et ce malgré l'ampleur et la complexité du défi, sans pour autant perdre de vue les tâches à accomplir à moyen et à long terme. La « stratégie à 3 voies » doit être planifiée et mise en œuvre avec des expertes et experts issus des pays et sociétés d'origine et de la diaspora en Allemagne.

1^{re} voie : l'« accès » (court terme) : mise en place d'un **accès central à des biens de collection issus de contextes coloniaux déjà publiés sous forme numérique**, en les indexant (« tagging ») ou en intégrant des bases de données pertinentes de la Deutsche Digitale Bibliothek (DDB, Bibliothèque numérique allemande), et en établissant une liste d'adresses Internet existantes rédigée par des commissaires d'exposition et annotée (DDB en coopération avec le « point de contact pour les biens de collection issus de contextes coloniaux en Allemagne » ([point de contact])).

2^e voie : la « transparence » (moyen et long terme) : **Documentation numérique de base et publication des biens de collection issus de contextes coloniaux pas encore publiés** dans un référentiel central de données (p. ex. la DDB), selon des **normes uniformes** (Object ID, LIDO) et en recourant à la **terminologie multilingue** employée couramment dans le monde scientifique à l'échelle internationale.

3^e voie : la « coopération » (long terme) : **documentation numérique et publication de biens de collection issus de contextes coloniaux sur la base de normes élaborées de concert avec les pays et les sociétés d'origine ainsi que la diaspora en Allemagne** (correction des perspectives eurocentriques), le cas échéant avec un stockage décentralisé des données.

Afin de recenser de manière la plus complète possible les biens de collection issus de contextes coloniaux en Allemagne, les restes humains ainsi que les objets sensibles d'un point de vue culturel devraient également être numérisés. Toutefois, les questions de savoir sous quelle forme une telle documentation numérique peut être effectuée et qui aura accès aux données correspondantes sont d'ordre éthique ; elles doivent également être examinées soigneusement, en coopération avec les pays et les sociétés d'origine. Dans une étape ultérieure, il convient de vérifier sous quelle forme et avec quels participants et participantes un processus de discussion correspondant peut être façonné.

3. Définition des priorités

L'établissement régional de priorités nécessaire du fait des conditions générales susmentionnées concernant le traitement de fonds de collection dans le cadre de la « stratégie à 3 voies » est effectué par les institutions conservant les collections et leurs organismes responsables, si possible en tenant compte des intérêts des pays et des sociétés d'origine. Ce faisant, pour des raisons historiques et politiques ainsi qu'au vu d'une perspective réaliste, il peut être judicieux et utile d'appliquer la stratégie en premier lieu aux biens de collection issus de contextes coloniaux qui, conformément au guide « Le traitement des biens de collections issus de contextes coloniaux »¹ de la Fédération des musées allemands (DMB), font partie du « type de cas 1 : objets issus de dominations coloniales formelles ». En vertu des « Premiers grands axes », il semble par ailleurs nécessaire, dans ce type de cas, de prioriser les restes humains issus de contextes coloniaux dans l'ensemble et les biens culturels « qui ont été enlevés à leurs sociétés et acheminés en Allemagne dans le cadre du joug colonial formel de l'Empire allemand, ainsi que les biens culturels provenant d'autres dominations coloniales et pour lesquels une demande de restitution a été formulée ».

En outre, devraient également être priorisés les biens culturels issus de contextes coloniaux qui sont qualifiés de particulièrement pertinents par les pays ou les sociétés d'origine.

Indépendamment de ces priorités, la « stratégie à 3 voies » devrait, en plus des restes humains, tenir compte de l'ensemble des biens culturels correspondants dans les institutions et les organismes scientifiques conservant les biens culturels, en incluant les collections scientifiques, et donc s'appliquer aux objets et documents ethnologiques, d'histoire naturelle, médicaux, historiques, artistiques ainsi qu'aux objets et documents culturels et historiques.

4. Phase pilote

La « stratégie à 3 voies » doit d'abord être testée avec certaines institutions dans le cadre d'une phase pilote, en incluant les collections scientifiques. À cet effet, les institutions concernées ainsi que la DDB bénéficieront d'un soutien financier. Ultérieurement, il convient d'élargir progressivement la mise en œuvre de la « stratégie à 3 voies » à d'autres institutions.

Les entretiens techniques font partie intégrante de la phase pilote, en particulier avec des personnes issues des pays et des sociétés d'origine et des communautés de la diaspora, avec des représentantes et représentants de la DDB, des institutions et organismes scientifiques conservant les collections concernés, des associations de musées Fédération des musées allemands (DMB) et Comité national allemand du Conseil international des musées (ICOM) ainsi qu'avec d'autres expertes et experts, notamment dans les domaines de la collecte des données, de l'agrégation des données, du stockage des données et de la recherche de provenance (p. ex. l'Arbeitskreis Provenienzforschung e. V., le groupe de travail pour la recherche de provenance). Le principal objectif de ces entretiens est de concrétiser les exigences et les conditions générales de la mise en œuvre de la « stratégie à 3 voies » et, sur

¹ <https://www.museumbund.de/wp-content/uploads/2019/10/dmb-guide-contextes-coloniaux-fr-2019.pdf>

cette base, d'élaborer des calendriers et des budgets correspondants. Les entretiens techniques seront conçus et menés par le point de contact, à la demande du groupe de travail de la Fédération et des Länder « Traitement des biens de collection issus de contextes coloniaux » (groupe de travail de la Fédération et des Länder) et en étroite concertation avec celui-ci. Les associations de musées DMB et ICOM sont non seulement affiliées au Ministère fédéral des Affaires étrangères, à la Déléguée du Gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias, au Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, aux Länder et aux associations communales, mais également au groupe de travail de la Fédération et des Länder.

5. Gestion et accompagnement des processus

La gestion de la mise en œuvre de la « stratégie à 3 voies » incombe au groupe de travail de la Fédération et des Länder, dont la mission consiste entre autres à concrétiser et à développer les champs d'action et objectifs fixés dans les « Premiers grands axes ». Ce faisant, en vertu de la « Conception en vue de l'instauration et de l'organisation d'un point de contact pour les biens de collection issus de contextes coloniaux en Allemagne » d'octobre 2019, le groupe de travail de la Fédération et des Länder est appuyé par le point de contact. En outre, des fonds provenant du budget du point de contact doivent contribuer de manière substantielle à la mise en œuvre de la 1^{re} voie et permettre des missions de conseil et de programmation préparatoires pour la mise en œuvre de la 2^e voie.

14 octobre 2020